

La lettre de la régulation

N° 54

JANVIER 2006

ÉDITORIAL

Le texte de Jacques Mazier fait la synthèse des propositions critiques qu'adresse le collectif de l'Euro-mémorandum aux orientations de la politique économique européenne. Que ces propositions soient alternatives, le lecteur s'en convaincra aisément. Qu'elles soient réalisables reste une question ouverte, non qu'elles soient irréalisables mais parce qu'elles doivent être assez convaincantes pour faciliter les évolutions politiques que leur mise en œuvre requiert.

POINT THÉORIQUE

L'Europe : Des politiques économiques alternatives réalisistes

Jacques Mazier (CEPN-CNRS, Université de Paris-Nord)

mazier@seg.univ-paris13.fr

Les erreurs dans la conduite de la politique économique en Europe apparaissent comme l'une des principales causes du décrochage de la croissance européenne par rapport à celle des Etats-Unis. Au début des années 1980, l'Union Européenne, déjà enfermée dans des discussions budgétaires paralysantes, a été incapable de mettre en œuvre une politique de relance ou de promouvoir une politique de recherche au niveau européen. Le SME fonctionnait d'une manière asymétrique et faisait supporter le coût des ajustements aux pays à monnaie faible. En 1985, au lieu d'apporter des réponses aux facteurs de blocage bien réels qui existaient, le choix fut fait de relancer l'Europe par le marché avec le programme du Marché unique. Selon la conception libérale qui prévalut, l'achèvement du grand marché intérieur et le renforcement de la concurrence devaient stimuler la croissance et l'innovation. Au début des années 1990 la libéralisation financière et le fonctionnement de plus en plus rigide du SME ont rendu nécessaire un changement de régime monétaire. Le projet de monnaie unique l'emporta, sans que l'on en tirât les conséquences qui s'imposaient en termes d'organisation de la politique économique.

Le projet apparut bancal dès le départ. Mais les avantages de la monnaie unique étaient considérés comme déterminants et ses coûts largement sous-estimés. En outre, les modalités de transition vers la monnaie unique adoptées à Maastricht en décembre 1991 contribuèrent, avec le contre-coup de la réunification allemande, au blocage de la croissance européenne durant la longue période de transition de 1992 à 1998. Après l'embellie éphémère des années 1998-2000, les facteurs de blocage ont joué à nouveau à plein et les risques d'enlisement sont réapparus. Les systèmes de protection sociale, qui, selon des spécificités propres à chaque pays, étaient un des fondements des sociétés européennes, sont progressivement remis en cause. L'UE est d'autant plus au pied du mur que l'élargissement aux pays de l'Europe de l'Est constitue un défi supplémentaire. S'appuyant sur un bilan critique des politiques passées, l'ouvrage collectif édité par Jorg Huffschmid « Economic

policy for a Social Europe », présente un ensemble de propositions alternatives¹. Bien que ces propositions soient éloignées de ce qui peut être raisonnablement attendu dans une UE à 25, des pistes nouvelles pourraient être explorées dans le cadre d'une Europe fonctionnant de manière différenciée, mais capable de préserver une politique de cohésion et de se mobiliser autour de grands programmes structurants.

1. Un cadre alternatif

La politique alternative repose sur la montée en régime progressif d'une politique budgétaire européenne susceptible à la fois de jouer un rôle de stabilisation et de permettre le financement de politiques structurelles plus actives. Le policy mix doit viser en priorité le soutien de la demande. Sa mise en œuvre serait facilitée par une réforme d'un Pacte de stabilité inutilement contraignant, un élargissement des objectifs de la BCE et une prise en compte des politiques salariales et sociales qui contribueraient à redéfinir le Modèle social européen. Le renouvellement des politiques structurelles au niveau communautaire concernerait la politique de la recherche et la politique industrielle pour conforter l'offre à moyen terme, les politiques agricole et régionale qui doivent être maintenues, mais réformées en profondeur.

L'amorce d'une politique budgétaire européenne

La mise en place d'un Budget fédéral serait en théorie le mode de réponse le plus approprié mais est hors de portée. Le budget européen est actuellement d'une extrême faiblesse (1,04% du PIB européen) absorbé pour

¹ Jorg Huffschmid *Economic policy for a Social Europe: a critique of neo-liberalism and proposals for alternative*, Palgrave Macmillan, Royaume-Uni, 2005. Ces propositions se retrouvent en partie dans les Euro-mémorandum publiés chaque année depuis 1996 par le groupe de « Economistes européens pour une politique économique alternative en Europe » ; www.memo-europe.uni-bremen.de.

La Lettre de la régulation diffuse toute information concernant les publications, séminaires, colloques ou autres activités de recherche en relation avec l'approche de la théorie de la régulation. Ces informations peuvent être adressées : à Henri Nadel, rédacteur-en-chef de *La Lettre de la régulation* GERME/Univ. Paris 7/Denis-Diderot, département d'économie, 2 place Jussieu, 75005 Paris, henri.nadel@paris7.jussieu.fr

La Lettre de la régulation est financée par les cotisations des membres de l'association **Recherche & Régulation**, Président R. Boyer robert.boyer@cepremap.cnrs.fr

ISSN en cours



Site de l'association Recherche & Régulation : <http://www.theorie-regulation.org>

SOMMAIRE

- 1-4 Point théorique
- 4 . Publications
- 5 . Association R & R
- 6 . Annonces

l'essentiel par la Politique Agricole Commune (PAC) et la politique régionale. La plupart des interventions publiques relèvent du niveau national. Deux pistes alternatives peuvent être explorées. La première passerait par un accroissement modeste et progressif du Budget européen, pour atteindre environ 5% du PIB à horizon de quelques années. Des ressources propres devraient être dégagées au niveau de l'Union à partir de certains impôts bien adaptés à cette fonction : impôts sur les revenus de l'épargne et sur les profits des entreprises, ce qui permettrait de limiter les effets de la concurrence fiscale ; taxe sur les transactions financières ; taxe sur les émissions de CO₂. La taille limitée du Budget européen ne lui permettrait pas toutefois de jouer un rôle de stabilisation en cas de choc asymétrique affectant un seul pays.

Pour faire face à de tels chocs, un Fonds de stabilisation de l'emploi pourrait être créé s'inspirant de schémas anciens élaborés par la Commission elle-même. En cas de hausse du taux de chômage plus rapide dans un pays que dans la moyenne européenne, le pays concerné bénéficierait d'un transfert (automatique ou à négocier) en provenance du Budget européen. D'après les estimations effectuées, avec des transferts plafonnés à 2% du PIB, le coût moyen annuel à la charge du Budget européen serait de l'ordre de 0.23% du PIB.

La deuxième possibilité serait d'accepter un déficit du Budget européen. Ce déficit financé par émission de titres demeurerait d'un montant modeste, de l'ordre de 1% du PIB communautaire, afin que le service de la dette ne pèse pas trop lourdement dans le futur. Avec un endettement plafonné à 10% du PIB, le service de la dette ne dépasserait pas à long terme 0.35% du PIB. Une autre solution, plus facile à mettre en œuvre, serait d'élargir les possibilités d'emprunt au niveau de la BEI² et de la BERD³.

Enfin, le Pacte de stabilité (où les deux indicateurs de l'importance du déficit public et du poids de la dette jouent de façon automatique et sans considérer les effets positifs éventuels de tels ou tels dépassements) devrait être réformé en s'inspirant de certaines des propositions avancées (norme d'endettement public net en % du PIB, norme de balance courante soutenable, pragmatisme dans le dispositif de surveillance en prenant en compte les effets de la conjoncture).

L'Indépendance de la BCE et le renforcement de la coordination

Concernant la politique monétaire, l'absence de tout contrôle démocratique, qui n'a pas d'équivalent ailleurs, constitue un problème majeur. Ce problème est difficile à régler tant qu'il n'existera pas d'autorité supranationale en Europe à la légitimité clairement établie. Une solution ne pourra être trouvée qu'au terme d'un long processus de maturation politique en raison des oppositions existant au niveau des Etats-nations pour passer à un système clairement fédéral.

L'objectif retenu par la BCE en matière de stabilité des prix (un taux d'inflation compris entre 0 et 2%) pose problème. Il contraste avec l'objectif adopté par le Chancelier britannique (entre 2.5 et 3.5%) depuis la fin des années 1990 et avec les positions encore moins contraignantes de la Banque fédérale américaine. Un tel choix devrait faire l'objet d'un débat public approfondi avec

les interlocuteurs politiques. Une éradication trop poussée de l'inflation peut contribuer à enfermer une économie dans la « trappe à liquidité » comme l'a illustré l'exemple japonais⁴.

Plus fondamentalement, l'élargissement de l'objectif de la BCE au plein emploi contribuerait à replacer l'emploi au centre des préoccupations de la politique économique. Un tel changement faciliterait les problèmes de coordination et ne ferait qu'aligner la BCE sur les objectifs d'autres banques centrales comme la Réserve Fédérale américaine.

L'instabilité sur le marché des changes souligne un autre défaut majeur des institutions monétaires européennes : l'absence de toute orientation claire en matière de politique externe. La politique de change est, en pratique, entièrement entre les mains de la BCE, le Conseil européen ne pouvant intervenir que dans des circonstances exceptionnelles. Le problème épique de la représentation internationale de la zone euro ne fait qu'accroître la difficulté. Il serait essentiel que la politique de change soit réappropriée par le Conseil et l'Eurogroupe. La désignation d'un « Monsieur Euro », comme représentant du Conseil, symboliserait cette nouvelle répartition des rôles. En termes généraux la politique de change pourrait se fixer comme objectif l'établissement de « zones cibles flexibles » entre les principales devises avec des marges de fluctuation plus ou moins larges autour de parités de référence. L'explicitation d'une politique de change rendrait aussi plus cohérente l'élaboration du policy mix.

La réintroduction de la politique salariale et l'affirmation d'un modèle social européen

Une meilleure prise en compte de l'évolution des revenus apparaît comme une condition nécessaire pour améliorer le policy mix au niveau européen. Une coordination des évolutions salariales pourrait passer par l'instauration d'un système de négociation à différents niveaux intégrant les spécificités nationales et des considérations sectorielles.

L'intégration des rémunérations dans les négociations collectives avec une dimension communautaire pourrait prendre des formes diverses dans chaque pays en fonction de leurs traditions propres (négociations régionales de branches en Allemagne, négociation interprofessionnelle en Suède, négociations de branches aux Pays-Bas, « pactes sociaux » signés dans plusieurs pays européens). Au terme d'une démarche d'apprentissage progressif le « dialogue macro-économique » inscrit dans le processus de Cologne, mais resté lettre morte, pourrait être relancé.

Les systèmes de protection sociale et les services publics constituaient, sous des formes contrastées d'un pays à l'autre, une des bases du Modèle social européen qui le différenciait clairement des modèles américain ou japonais. Face aux contraintes budgétaires les pressions se sont renforcées pour « réformer » ces systèmes. La directive Bolkenstein, relative aux services dans le marché intérieur, menace la protection sociale et les services publics⁵.

⁴ Un niveau très faible de taux d'intérêt limite la marge de manœuvre de la politique monétaire et les agents endettés se trouvent contraints par le poids de la dette réelle.

⁵ L'application du « principe du pays d'origine » favorise le dumping social et les activités de services publics qui se trouveraient exclus du champ d'application ne sont pas définies d'une manière précise.

² BEI : Banque Européenne d'Investissement

³ BERD : Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement

Le Modèle social européen doit être réaffirmé autour de trois piliers :

-le plein emploi mais avec des emplois correspondant à la qualification des salariés et leur assurant une juste rémunération ;

-une protection sociale face à la vieillesse, la maladie et les accidents reposant sur un large système de Sécurité Sociale ;

-l'équité sociale, c'est-à-dire l'absence de discrimination sociale et d'inégalités excessives aussi bien en matière de revenus que de développement spatial et l'accès à des services publics de qualité.

Ces objectifs peuvent se décliner selon des formes différenciées dans chaque pays en fonction de leurs traditions et de leurs expériences passées. Une convergence des modèles nationaux n'est pas envisageable à court ou à moyen terme. Les tendances à la déconstruction des protections sociales doivent être inversées en montrant que celles-ci peuvent être préservées sur la base de systèmes publics plus équitables et tout aussi efficaces que les systèmes privatisés.

Au-delà, des procédures pourraient être mises en place au niveau européen :

- Des niveaux minima, différenciés par pays, pourraient être fixés à titre d'objectifs par grands domaines ou, dans certains cas, sous forme de procédures plus contraignantes (salaire minimum ou montant minimum de retraite défini en pourcentage du revenu par tête du pays, couverture sociale).

- Dans le cadre d'un Budget européen en progression, un montant compris entre 0.5% et 1% du PIB de l'UE pourrait être dédié à un Fonds social européen qui financerait des transferts sociaux aidant à atteindre certains des seuils minima précédemment fixés, notamment en matière de niveau des retraites ou de couverture sociale. Un tel Fonds s'adresserait en priorité aux pays les moins avancés de l'UE qui s'intégreraient ainsi progressivement au Modèle social européen.

Pour préserver la place des services publics, trois options peuvent être envisagées. Une première option revient à laisser au service public le statut d'une dérogation nationale à la concurrence européenne dans le cadre de directives où les États auraient la liberté de définir à leur niveau les missions de service public et les modalités de réalisation en fonction de leurs traditions propres.

Une deuxième option plus ambitieuse retient le principe d'une directive cadre définissant les fondements des « services d'intérêt général » au niveau communautaire et mettant en place des instances de régulation démocratiques. Une notion de « service public » plus large que le simple « service universel » serait retenue. Cette directive cadre serait ensuite déclinée selon des directives sectorielles pour intégrer les spécificités de chaque secteur.

Une dernière option va plus loin en définissant un socle européen de « services d'intérêt général » qui deviendrait une obligation commune à l'ensemble des Etats avec la définition de missions communes et l'intervention simultanée de régulateurs européens et nationaux.

Vis à vis de l'OMC, dans le cadre des négociations concernant l'AGCS⁶, le mandat de l'UE devrait s'appuyer sur une conception claire du service public au niveau européen avec un statut spécifique dans les négociations.

La directive Bolkenstein, devrait être amendée en profondeur et replacée dans le cadre d'une directive sur les services publics.

Le rééquilibrage des politiques structurelles

Une politique de la recherche plus active. Les politiques nationales ont été trop dispersées et ont manqué de coordination. Les volumes de financement ont globalement été insuffisants. Au niveau européen les programmes cadre de recherche et de développement technologique (PCRD) ont souffert d'handicaps multiples (engagement insuffisant des grandes entreprises, complexité des procédures, multiplicité des objectifs, faiblesse quantitative enfin). Les procédures du PCRD devraient être rationalisées avec des règles spécifiques en fonction des opérations financées :

- pour la recherche à caractère fondamental une plus grande liberté de proposition devrait prévaloir avec des financements essentiellement publics;
- pour la recherche industrielle la définition des axes prioritaires reposera sur une participation continue du milieu industriel avec un engagement réel des plus grandes entreprises sans que celles-ci soient les seules à imposer leurs vues ;
- pour les projets à exécution rapide et pour soutenir plus spécifiquement les PME les acquis du programme EUREKA devrait être mobilisés.

De nouveaux moyens devraient être mis en place :

- Les enveloppes financières du PCRD devraient être revues à la hausse (de l'ordre de 0.4% du PIB de l'UE), ce qui permettrait de financer des actions de grande ampleur au niveau européen sans démanteler les programmes nationaux.
- Des programmes scientifiques coopératifs pourraient être lancés par grands domaines en s'appuyant sur des budgets et des structures autonomes dotées d'une certaine permanence.
- Des agences européennes technologiques chargées de promouvoir et de coordonner, directement au niveau européen, les actions dans les domaines des technologies informatiques et des technologies du vivant pourraient être créées.
- Des organismes publics de recherche européens, plus tournés vers la recherche fondamentale, pourraient être mis en place dans le même esprit.
- La création d'un brevet européen constitue un enjeu central pour protéger la propriété intellectuelle dans les secteurs sensibles et réduirait les coûts et la complexité de la procédure actuelle.

Politique industrielle et grands programmes au niveau européen

Les grands programmes publics devraient être réhabilités au niveau européen: programmes technologiques portant sur des projets précis, tels que le projet Gallileo ; programmes d'infrastructures avec des schémas directeurs dans les domaines des transports, de l'électricité, du gaz, des télécommunications ou de la poste. La conduite des travaux ne relèverait plus de la coordination intergouvernementale mais d'opérateurs européens, dotés de budgets autonomes et chargés de la réalisation des projets individuels.

Des instruments de régulation seraient à développer au niveau européen : agences de régulation européennes articulées avec les agences nationales ; politique de normalisation pour renforcer la position des entreprises européennes ; interventions sectorielles promouvant des infrastructures ou des investissements spécifiques.

⁶. AGCS : Accord Général sur le Commerce des Services

La politique de la concurrence devrait gagner en pragmatisme. Le dispositif communautaire de contrôle des ententes devrait moins rechercher le maintien d'une concurrence forte considérée en elle même comme un facteur d'efficience et la dimension économique devrait être davantage prise en compte. La surveillance des concentrations, devenue le dispositif phare de la politique de la concurrence, devrait également être assouplie. La définition du « marché pertinent », sur lequel le risque de position dominante est apprécié, devrait être élargie au niveau mondial et non limitée à la seule dimension européenne, voire nationale dans certains cas.

Les aides d'Etat sont proscrites. Les dispositifs de contrôle existants devraient gagner en souplesse (en ne cherchant pas à promouvoir une stratégie unilatérale de réduction des aides nationales) et en cohérence (en s'efforçant de mieux articuler le contrôle des aides nationales avec les politiques communautaires existantes).

Une politique régionale maintenue et élargie à l'Est

Les politiques régionales européennes ont une importance non négligeable puisque les Fonds structurels et les Fonds de cohésion représentent encore en moyenne 0.4% du PIB européen par an pour la période 2000-2006 malgré la baisse programmée. L'efficacité des Fonds structurels dans la réduction des inégalités régionales donne lieu à débat. Entre la lourdeur des dossiers communautaires, les exigences de contrôle au niveau national et le recours au cofinancement, la consommation des fonds structurels est souvent très lente. Au delà de ces problèmes traditionnels, l'élargissement de l'UE soulève de redoutables défis. L'entrée dans l'UE des pays candidats abaisse très sensiblement le revenu moyen par tête et exclut du seuil d'éligibilité aux Fonds structurels (en dessous de 75%) un grand nombre de régions qui en bénéficient actuellement, sans que leur situation ait été en rien modifiée. Il serait envisageable de relever le seuil, pour le porter, par exemple, au niveau de celui des Fonds de cohésion (90% du revenu par tête de l'UE) mais l'on se heurterait alors à des contraintes budgétaires difficiles à surmonter dans le cadre d'un budget européen plafonné. S'agissant des nouveaux entrants, il est envisagé de limiter les transferts à 4% du PIB par pays pour tenir compte des capacités d'absorption limitées. Ceci donnerait un coût estimé entre 0.18% et 0.38% du PIB de l'UE, selon que les calculs sont effectués à prix courants ou à la PPA.

Comme lors des précédents élargissements, de nouveaux Fonds structurels pourraient être créés en faveur des pays nouveaux entrants avec une enveloppe maximum de 0.4% du PIB de l'UE. Un tel volume de financement pourrait être assuré grâce à de nouveaux instruments émis par la BEI et la BERD. Les actuels Fonds structurels et Fonds de cohésion seraient repartagés entre les pays de l'UE à 15 avec une renégociation du seuil d'éligibilité et des modalités d'attribution. La procédure des Fonds structurels devrait être réformée pour en accroître l'efficacité.

Une politique agricole commune réformée

Face aux problèmes bien réels posés par la PAC, quatre séries de propositions peuvent être distinguées.

- La renationalisation de la PAC, c'est-à-dire sa suppression, est une tentation très présente au Royaume-Uni et se trouve également dans le rapport Sapir (2003).

- La position de la Commission est de modifier la nature des aides en passant d'aides aux surfaces ou par bête à des aides aux pratiques agricoles. Le « découplage » des aides vis-à-vis de la production serait ainsi réalisé et la production, comme les prix, serait orientée par le marché. Cette référence au marché, qui demeure centrale, est

problématique puisque l'histoire montre l'incapacité du marché à assurer une bonne régulation dans le domaine agricole.

- Dans le cadre de l'élargissement aux Pays de l'Europe de l'Est, les aides communautaires ont été plafonnées à 25% des montants actuels par hectare ou par bête avec une montée progressive pour atteindre 100% en 2013. Ce plafonnement, mal vécu dans les pays nouveaux entrants, n'est pas sans justifications⁷.

- Dans le cadre de l'OMC les pays anglo-saxons cherchent à préserver leurs intérêts derrière des propositions séduisantes (acceptation des aides favorisant les « bonnes pratiques », réduction progressive des aides sources de distorsions, défense des PVD par les pays du groupe de Cairns). Un démantèlement mal conduit de la PAC au sein de l'OMC aurait des conséquences négatives sur les agriculteurs européens sans apporter de remèdes pour les PVD à agriculture traditionnelle.

Dans ce contexte il est préférable de revenir aux principes « rooseveltiens » qui ont servi de fondements à la politique agricole au milieu des années 1930. Les produits agricoles ne peuvent être régis par les seules lois du commerce international. L'instabilité des marchés agricoles a des effets très négatifs sur l'ensemble des activités agricoles qui, à moyen terme, dépassent largement les gains résultant de l'exploitation des avantages comparatifs. Les effets pervers des marchés libres doivent être corrigés par des mesures de politique agricole. Les leçons du passé montrent que ceci passe par des systèmes de prix garantis couplés avec des quotas de production. Ces prix doivent être suffisamment élevés pour inciter les agriculteurs à produire. Les quotas doivent être individualisés et fixés de telle sorte que la somme des quotas individuels (et nationaux) soit légèrement inférieure à la consommation totale de l'UE. On évite ainsi la surproduction et on laisse le marché libre faire l'ajustement entre la demande intérieure européenne et l'offre intérieure et mondiale. Dans ce cadre les importations sont donc libres. Mis en place au niveau de l'ensemble de l'UE, un tel mécanisme contribuerait à stabiliser le système mondial. Les prix à la consommation sont déterminés à partir des prix mondiaux. La différence entre prix à la consommation et prix garantis aux agriculteurs est couverte par des subventions publiques. Les prix garantis sont différents par zones en fonction des niveaux de développement et de productivité. Les quotas de production sont échangeables, mais pas entre zones différentes, pour éviter des phénomènes de concentration géographique. Enfin les quotas individuels peuvent être utilisés pour réduire la production, notamment dans le cas des grosses exploitations. Les quotas de production sont générateurs de rentes qui peuvent être appréciées à travers les variations des prix des quotas. Des négociations régulières peuvent permettre de limiter une hausse excessive de la rente.

Dans ce cadre *l'intégration des pays de l'Europe de l'Est* pourrait s'effectuer sans distorsion de traitement entre les pays puisque les mêmes règles s'appliqueraient. Les quotas seraient évalués dans chaque pays sur une base historique, avec des productions dont les possibilités de croissance future seraient encadrées. Les prix garantis seraient suffisamment élevés pour assurer une progression significative du revenu des agriculteurs et permettre une modernisation des méthodes de production.

⁷. Des aides trop importantes risqueraient d'accroître les excédents agricoles et poseraient des problèmes de redistribution interne par rapport aux autres types de revenus.

Ils devraient, en revanche, ne pas l'être trop pour éviter une distorsion avec l'évolution des revenus non agricoles. De même une solution plus équilibrée pourrait être obtenue au niveau des Accords euro-méditerranéens. Le principe de libre importation ouvrirait des possibilités nouvelles aux agricultures de ces pays.

2. Les conditions de mise en œuvre

A titre de simple ordre de grandeur, le coût total de la politique précédemment esquissée peut être estimée à 2% du PIB de l'UE à 15 en moyenne par an, à plein régime, avec la décomposition suivante : aide à la recherche 0.4%, politique industrielle et grands programmes 0.4%, politique régionale en direction des PEKO 0.4%, Fonds de stabilisation de l'emploi 0.3%, Fonds social 0.5%. La PAC et la politique régionale tournée vers l'UE à 15 sont supposées conserver des montants globalement inchangés.

Si l'enveloppe financière demeure d'une ampleur acceptable, les conditions de mise en œuvre sont difficiles dans le contexte actuel. Une montée en régime, même très progressive, du Budget européen paraît peu réaliste. Les blocages apparus dans l'UE à 15 ne seront que renforcés dans l'UE élargie. Il convient dès lors de distinguer ce qui peut être envisagé au niveau de l'UE à 25 pour éviter la dilution dans une sorte d'Organisation des Nations Unies de l'Europe soumise à une concurrence renforcée et à des inégalités croissantes et ce qui peut être reconstruit sur une base plus réduite pour davantage impulser la croissance à moyen terme, tout en répondant mieux aux contraintes du pilotage à court terme.

Assurer la cohésion de l'Europe élargie

L'élargissement de l'UE était nécessaire au plan politique mais la préservation de la cohésion de l'UE élargie ne sera pas aisée. Si les effets attendus pour les PEKO sont positifs à moyen terme, les risques de ralentissement à court terme, d'accroissement des inégalités et de polarisation des activités sont réels. L'extension de la politique régionale et de la PAC aux PEKO apparaît nécessaire dans cette perspective pour éviter des dérives politiques qui pourraient être dommageables. La politique régionale devrait être articulée avec certains des grands programmes technologiques et d'infrastructures envisagés par ailleurs. Enfin, pour accroître les marges de manœuvre à court terme, la politique de change devrait éviter une intégration trop rapide dans la zone euro malgré la tentation de certains PEKO. En contrepartie, les pays de la zone euro devraient fournir une aide à la stabilisation financière. Au total, en supposant que l'extension de la PAC se fait à enveloppe constante grâce à la réforme engagée, la charge de financement concernerait essentiellement l'extension de la politique régionale qui pourrait se faire par le biais de nouveaux instruments émis par la BEI et la BERD. A cela s'ajouteraient la montée en régime progressif du Fonds social européen.

Accroître les capacités de réponse de la zone euro

L'UE à 15 se trouve coupée en deux, la zone euro et la zone hors euro, pour une période sans doute assez longue. Les conséquences sur les modalités de régulation à court terme sont loin d'être négligeables. Les capacités de réponse de la zone euro doivent être améliorées, ce qui passe par un renforcement des moyens d'action de l'Eurogroupe, une réforme profonde du Pacte de Stabilité, un élargissement des objectifs de la BCE et une réelle coordination avec l'Eurogroupe, une prise en compte de la politique salariale, enfin la mise en place d'un Fonds de stabilisation de l'emploi pour gérer les chocs asymétriques. Seule cette dernière mesure aurait une incidence budgétaire. Resterait enfin à définir à court

terme un dernier instrument, à vocation non permanente, pour soutenir la croissance, par exemple sous forme de possibilité d'un emprunt européen avec versement aux États-membres pour financer des plans de relance. Il est vraisemblable que les progrès demeureront très inégaux sur ces différents points, notamment en raison de l'hétérogénéité des pays de la zone euro et de leur divergence de points de vue, ce qui risque d'entraîner des difficultés persistantes. La question de savoir si des progrès plus importants pourraient être réalisés sur une base plus réduite demeure ouverte.

Mobiliser des ressources autour de grands programmes structurants

Tirant les leçons des quelques expériences positives déjà en cours, les politiques structurelles pourraient ouvrir davantage d'opportunités pour des programmes à la carte dans différents domaines : schémas directeurs et grands programmes dans les transports, les télécommunications ou l'énergie avec, pour la réalisation, la mise en place d'opérateurs européens dotés de budgets autonomes ; création par grands domaines d'agences européennes technologiques et d'agences européennes de recherche. Les possibilités de coopérations renforcées ouvrent des voies utiles mais les modalités de mise en œuvre devraient en être facilitées. Le type de dépenses (investissements soutenant la croissance à moyen terme) et les volumes de financement à trouver justifient le recours à des emprunts mobilisant de nouveaux instruments de la BEI ou de la BERD. Cette perspective peut s'avérer fructueuse mais les expériences passées ont montré la lourdeur et la lenteur de ces opérations. L'impact à moyen terme pourrait donc n'être que quantitativement limité, sauf si une impulsion d'une ampleur considérable était donnée à ce processus.

PUBLICATIONS

La Lettre de la Régulation informe ici sur les publications (working papers, articles, ouvrages) qui lui sont signalées et concernent le programme de recherche de la régulation.

Barbier J.C. et Letablier M.T. (2005), *Politiques sociales. Enjeux méthodologiques et épistémologiques des comparaisons internationales*. P.I.E, Iang, Bruxelles, 295 p.

Cassiers I. et Lendent Ph. (2005), *Politique monétaire et croissance économique en Belgique à l'ère de Bretton Woods (1944-1971)*, Banque Nationale de Belgique, Bruxelles, 224 p. www.nbb.be

Mouhoud E.M. (ed.) (2005), *Les nouvelles migrations : un enjeu Nord-Sud de la mondialisation*, Paris, Universalis.

Hugon Ph. et Michalet C.A. (ed.) (2005), *Les nouvelles régulations de l'économie mondiale*, Karthala, Paris, 259 p.

Tinel B. (2004), *A quoi servent les patrons ? Marglin et les radicaux américains*, ENS Editions, Lyon, 149 p.

ANNONCES DE COLLOQUES ET SEMINAIRES

SÉMINAIRE "ARC2"
CEPREMAP- GERME (PARIS VII)- IRIS (PARIS IX)
CEPN/CNRS (PARIS XIII)- ADIS (PARIS XI)
MATISSE (PARIS I)
LUNDI à 17h (...ou 15h)
 (voir programme de la demi-journée et textes sur le site <http://www.arc2.org>)

- 10 avril (séance spéciale) 15h -19h

Quelles politiques industrielles pour des économies : "fondées sur la connaissance"

SÉMINAIRE "HÉTÉRODOXIES"
MARDI 16h à 18h
 à la MSE 106-112 bd de l'hôpital - 75013
<http://matisse.univ-paris1.fr/heterodoxies>

- 17 janvier 2006

B. CHAVANCE (GERME – PARIS VII – CEMI, EHESS)
 "Les théories économiques face à la transformation post-socialiste"

- 14 février

F. van de Velde (CLERSE-IFRESI, UNIV. LILLE 1)
 " Marché et capitalisme : articulations et oppositions ".

« INSTITUTIONS ET DEVELOPPEMENT »
VENDREDI 14 à 16 heures
 à la MSE 106-112 bd de l'hôpital - 75013
 (6^{ème} étage/salle des conférences)
<http://matisse.univ-paris1.fr>

- 13 janvier

H. Arbelaez

"Market Efficiency of the Colombian Capital Markets Issues and Implications"

SÉMINAIRE « VENDREDI du CEPN »
14 à 17 heures
 à la MSH Plaine St-Denis
<http://www.univ-paris13.fr/CEPN/cepn.htm>

- 3 février

L. Soete (MERIT, MAASTRICHT)
 "Activating knowledge"

- 3 mars

P. Artus (CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS)
 " Le capitalisme est en train de s'autodétruire ? "

Conférences UTOPIA
<http://utopiaconf.free.fr>

- 21 février - 19 h (à la MSE-Paris 1)

c. Sérillon (journaliste) Média, politique et citoyenneté

- 14 mars - 19h (à la MSE-Paris 1)

D. Média (philosophe) Travail, richesse et socialisation

SÉMINAIRE "CONVENTIONS"
MARDI 16 à 18 heures
 Univ. Paris X-Nanterre
 (Maison Max Weber, bât. K, salle 103)
<http://webmail.u-paris10.fr/mailman/listinfo/semconv>
fr.bessis@wanadoo.fr, larquier@u-paris10.fr

- 21 février

N. MOUREAU (MATISSE)

" Les conventions de qualité sur le marché de l'art contemporain ".

SEMINAIRE "ADIS" – FACULTÉ JEAN MONNET
MARDI 14 À 17 H
www.adislab.net

- 21 février

NIAN CAE LIU (SHANGAI)

" Sur le classement mondial des universités "

**ASSOCIATION
 RECHERCHE & REGULATION**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

jeudi 12 janvier 2005

15h30 - 17h

I'ENS - 48 boulevard Jourdan – 75014
 (Bât. E salle E.101)

18h - 20h

**à la Maison du Brésil, Cité Universitaire,
 7L bd Jourdan – Paris 75014**

**Enseigner l'économie :
 quelles alternatives ?**

Table ronde organisée par l'association Recherche & Régulation www.theorie-regulation.org et la Maison du Brésil www.maisondubrésil.org avec la collaboration du mensuel Alternatives Économiques www.alternatives.economiques.fr avec la participation de : E. Bénicourt, R. Boyer, P. Combemale, L. Cordonnier, C. Laval, E. Le Heron, B. Maris, P. Petit, D. Plihon, M. Vernières (débat animé par P. Frémeaux).

Adhérez à l'association

« RECHERCHE & RÉGULATION »

Pour l'année **2006**, le montant de la cotisation a été fixé à **40 €** et à **16 €** pour les étudiants. Pour information sur les activités de l'association voir le site www.theorie-regulation.org ou contacter catherine.bluchetin@ens.fr

pour l'adhésion envoyer un chèque libellé au nom de l'association

« RECHERCHE & RÉGULATION »

au trésorier : Pascal PETIT
 142 rue du Chevaleret - 75013 PARIS